



L'U.T.L, OAREIL - BORDEAUX METROPOLE

vous propose en collaboration avec l'agence VOYAGIS

FICHE D'INSCRIPTION

A nous retourner au plus tard le 15 septembre 2023

A RENVOYER PAR EMAIL à l'adresse utl.victoire@oareil.fr
OU PAR COURRIER OAREIL - Université du Temps Libre
3 ter, Place de la Victoire - 33 076 BORDEAUX CEDEX

VOYAGE AU JAPON **16 JOURS / 15 NUITS** **DU 30 MARS AU 15 AVRIL 2024**

4900 €* en chambre double/Twin par personne
(Base 23 participants)
(Base 20-22 participants) +145€ par personne

NOM *

PRENOM *

ADRESSE ET TELEPHONE + ADRESSE ELECTRONIQUE

CHAMBRE (entourer la catégorie souhaitée)

- Seule (**supplément 425.00 €**) en nombre LIMITE
- Double (chambre à un grand lit)
- Twin (chambre à deux lits)

SARL Charters&Voyages au capital de 17240 € - SIRET 39302600047 RCS Bordeaux - Assurance
RCP HISCOX Réseau TOURCOM- IM033110049
Garantie Financière Atradius N°376316, David Ricardostraat 1, 1006 JS - Amsterdam
7,9 rue Cdt Cousteau - 33100 BORDEAUX - karine@voyagis.fr
☎ 05 56 79 77 78



Préciser le nom de la personne avec qui vous souhaitez partager la chambre le cas échéant.

Si vous êtes seul et souhaitez partager votre chambre, vous pouvez indiquer « souhaite partager une chambre », des propositions vous seront faites dans la limite des possibilités.

(Dans le cas où personne ne partage votre chambre, un supplément chambre individuelle est facturé)

Règlement

Nous vous ferons parvenir votre contrat de voyage à réception de votre fiche d'inscription validée
Un acompte de 40 % (1960€ sur la base de 23 participants) vous sera demandé à la confirmation.
Le solde du voyage sera à verser 2 mois avant la date prévue du départ.

Conditions d'annulation

Plus de 90 jours avant le départ : 30 % du montant
Entre 89 et 40 jours avant le départ : 50 % du montant
Entre 39 et 15 jours avant le départ : 70 % du montant
Entre 14 jours du départ et le jour du départ : 100 % du montant

N.B. : Si vous n'êtes pas inscrit à l'Université du Temps Libre, une cotisation spéciale voyages de 15 Euros vous sera demandée lors du règlement du solde par l'OAREIL et à l'ordre de l'OAREIL. Elle vous permettra d'accéder à tous les voyages.

Signature

* NOM et PRENOM doivent correspondre aux papiers d'identité présentés le jour de l'embarquement

Merci de joindre une copie de votre passeport en cours de validité

Passeport en cours de validité, et valide au moins 6 mois après le retour du voyage

SARL Charters&Voyages au capital de 17240 € - SIRET 39302600047 RCS Bordeaux - Assurance
RCP HISCOX Réseau TOURCOM- IM033110049
Garantie Financière Atradius N°376316, David Ricardostraat 1, 1006 JS - Amsterdam
7,9 rue Cdt Cousteau - 33100 BORDEAUX - karine@voyagis.fr
☎ 05 56 79 77 78



-----Assurances voyage facultatives -----

**Renseignez-vous auprès de votre banque afin de savoir si vous détenez déjà par cet
intermédiaire
une assurance voyage carte bancaire**

Option 1 -Je souhaite souscrire une **assurance en cas d'annulation**
(Conditions générales de l'assurance sur demande) **+165€ par personne**

Option 2 -Je souhaite souscrire **une assurance Multirisques**
(Conditions générales de l'assurance sur demande) **+ 265 € par personne**
Incluant la protection sanitaire (épidémies- COVID)

(Voir tableau synthèse des garanties ci-dessous – détail des garanties envoyé sur demande)

☐ **OUI** (merci de préciser l'option retenue =)

☐ **NON**



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE			
- Maladie, accident ou décès - Annulation en toutes causes justifiées - Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	16 000 € / personne et 40 000 € / évènement - Aucune franchise - Franchise de 50 € / personne	■	■
VOL MANQUE			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■
RETARD AERIE			
Retard > 4 heures	10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS			
- Vol, destruction totale ou partielle, perte - Franchise uniquement en cas de dommage aux valises - Retard de livraison des bagages > 12 heures	2 000 € / personne et 10 000 € / évènement 50 € / valise - Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR			
- Suite à un retour anticipé - Suite à un rapatriement médical	- Prorata temporis - Valeur du voyage initial	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
Capital décès ou invalidité permanente	7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évèn.	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
- Dommages corporels, matériels et immatériels - Franchise	1 000 000 € maximum / évènement 75 € / sinistre	■	
RETOUR IMPOSSIBLE			
- Frais de prolongation de séjour - Franchise d'1 nuit	10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
- Transport / Rapatriement - Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants - Présence hospitalisation - Prolongation de séjour - Frais médicaux à l'étranger - Urgences dentaires - Franchise frais médicaux et urgences dentaires - Rapatriment du corps - Frais funéraires	- Frais réels - Billet retour + taxi - Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / évènement - Frais réels 2 500 € / personne	■	
RETOUR ANTICIPE			
- En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel - En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	- Billet retour + taxi - Billet retour + taxi	■	
ASSISTANCE VOYAGE			
- Avance de la caution pénale - Prise en charge des honoraires d'avocat - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne - Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers	15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)			
- Prise en charge de la hausse du prix du voyage - Seuils de déclenchement	8 % du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat - Moyen-courrier : 20 € / personne - Long-courrier : 40 € / personne	○	
PROTECTION SANITAIRE			
- Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant départ - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à l'aéroport de départ - Rapatriment médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) - Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie	16 000 € / personne et 40 000 € / évènement 16 000 € / pers. et 40 000 € / évèn. (franchise 10% avec mini 50 € / per.) - Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne)	○	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

202 005 15A - 9015 - V05 2021 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVEP, présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVEP. Toute reproduction, partielle ou totale d'éléments et/ou de tous éléments, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.